



CERTIFICAT DE SPECIALISATION ARBORISTE – GRIMPEUR

NIVEAU 4

FORMATION CONTINUE ET PAR APPRENTISSAGE


MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGRO-ALIMENTAIRE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*


Campus
Terres
de l'Aube 
Apprendre selon sa nature

La Région
Grand Est

Le certificat de spécialisation «Arboriste-Grimpeur » forme des ouvriers qualifiés réalisant des travaux de taille, d'entretien, de consolidation et de suppression des arbres d'ornement. L'arboriste-grimpeur intervient principalement en binôme, en extérieur, dans des contextes urbains ou ruraux, en respectant strictement les règles de sécurité et de protection des personnes, des biens et du végétal.



C'EST QUOI ?

Objectifs pédagogiques évaluable :

À l'issue de la formation, l'apprenant sera capable de :

- Définir et organiser une stratégie d'intervention sur les arbres,
- Mettre en œuvre des techniques d'accès au poste de travail en sécurité (cordes, nacelle...)
- Réaliser des opérations d'entretien, de consolidation et de suppression des arbres,
- Appliquer des règles de sécurité, assurer la mise en sécurité du chantier et entretenir les matériels et équipements professionnels.

Modes de validation & référence RNCP de la certification :

Diplôme de niveau 4 (niveau CAP/BEP) du Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire, obtenu après validation des trois unités capitalisables.

Possibilité de valider les unités capitalisables indépendamment.

RNCP 41391 – Date du JO/BO : 02/07/2025

Durée et lieu :

1230 heures, de septembre à juin au CFPPA de l'Aube - site de Croigny, rue des Etangs 10210 Les Loges Margueron

Modalités d'alternance :

A temps plein

18 semaines (soit 629h) en centre de formation et au moins 12 semaines en entreprise (soit 420 h) réparties tout au long de la formation à raison de 35 heures par semaine.

Modalités pédagogiques :

La formation se déroule en présentiel



POUR QUI ?

Public ciblé :

Formation ouverte à toute personne souhaitant exercer le métier, aux demandeurs d'emploi, salariés en évolution professionnelle ou adultes en reconversion professionnelle.

Prérequis & conditions d'inscription :

Être majeur et titulaire d'un BAC PRO, d'un BP, d'un BTSA AP, d'un BAC PRO Forêt, d'un BP RCBMS, d'un BP RCBMD ou de justifier d'une année d'activité professionnelle

Avoir une aptitude compatible avec l'exercice du métier et le travail en hauteur

Admission après étude du dossier, positionnement et test de grimpe

Formation par apprentissage : Avoir signé un contrat d'apprentissage avec un employeur (entreprises privées, collectivités).



Débouchés

Le titulaire du certificat de spécialisation peut exercer son activité au sein de structures diverses telles que des entreprises du paysage, des entreprises spécialisées en élagage ou dans certaines collectivités territoriales. Il peut intervenir en milieux urbains ou ruraux, selon des organisations techniques et opérationnelles variées.



Suite de parcours

Ce certificat de spécialisation permet d'accéder à un emploi qualifié d'arboriste-grimpeur et d'évoluer comme chef de chantier ou conducteur de travaux en élagage, ou créer/reprendre une entreprise. Sous réserve de complément de formation professionnelle, l'élagueur peut devenir nacelliste dans d'autres secteurs, conducteur de machine (d'élagueuse par exemple) ou s'orienter vers un emploi de conseiller spécialisé en gestion de l'arbre ou du patrimoine arboré.

Un métier du vivant pour un avenir en mouvement !



QUEL CONTENU ?

Programme de la formation :

Accueil, accompagnement dans le parcours d'installation et bilan – 6 heures

Accueil des apprenants, accompagnement dans le parcours et suivi.

UC1 – Etablir un diagnostic sur un arbre d'ornement lors de la visite initiale du chantier et de l'opérationnalisation de la commande – 147 heures

Concevoir une intervention sur un arbre d'ornement et opérationnaliser une commande sur un chantier

UC2 – Réaliser des travaux d'entretiens en hauteur d'arbres d'ornement – 182 heures

Tailler un arbre d'ornement et installer un système d'haubanage dans un arbre d'ornement

UC3 – Réaliser des travaux de suppression d'arbres d'ornement – 231 heures

Réaliser le démontage d'un arbre d'ornement et réaliser l'abattage manuel directionnel d'un arbre d'ornement

RVE – 7 heures

TRE – 21 heures

EVALUATIONS – 35 heures

Méthodes et accompagnements pédagogiques mobilisés :

Alternance de cours et travaux dirigés en salle, travaux pratiques, visites...

Accompagnement du parcours : positionnement, temps d'accueil, entretien individuel, suivi en entreprise, outils de liaison centre-entreprise, séances de récupération de vécu en entreprise.

Un formateur référent tout au long de la formation

Modalités d'adaptation de parcours :

Des parcours personnalisés peuvent être proposés aux candidats titulaires d'un diplôme équivalent ou ayant été ajournés lors d'une session précédente. Toute adaptation est étudiée lors de l'entretien de positionnement et en lien avec le formateur référent. Nous contacter.

Modalités d'évaluation des objectifs/blocs de compétences :

Les évaluations sont organisées tout au long de la formation sous forme d'évaluations formatives, réalisées en cours et en fin de module, incluant mises en situation professionnelle, travaux pratiques et autoévaluations. Les évaluations certificatives sont réalisées en situation professionnelle et peuvent être suivies d'entretiens d'explicitation avec le formateur.

Le Certificat de Spécialisation Arboriste-Grimpeur est organisé en unités capitalisables, chacune validée séparément. La validation des 3 unités capitalisables conditionne l'obtention de la certification finale. Une attestation de validation peut être délivrée pour les parcours partiels ou en cas de validation partielle.



BON À SAVOIR

Modalité d'évaluation de l'action :

La satisfaction de l'apprenant fait l'objet d'une évaluation.

Principaux indicateurs 2025 :

- Taux de réussite aux examens : Pas d'antériorité
- Taux d'appréciation des bénéficiaires : Pas d'antériorité
- Taux d'insertion professionnelle à 6 mois : Pas d'antériorité. Publication www.inserjeunes.education.gouv.fr

Tarif :

Coût de la formation continue d'un parcours complet pour l'année 2025-2026 : **9 564,00 €.**

Coût de la formation par apprentissage d'un parcours complet pour l'année 2025-2026 : **9 328,00 €.**

Modes de financements :

Pour les apprentis cette formation bénéficie d'une prise en charge intégrale par les OPCO ou le CNFPT.

Pour la formation continue, des prises en charge sont possibles selon la situation des candidats (CPF, Transition Pro, OPCO, Région Grand Est, France Travail...)

Rémunérations :

Pour les apprentis, la grille de rémunération est disponible sur : www.service-public.gouv.fr

Pour les apprenants en contrat de professionnalisation voir les conditions du contrat.

Pour les stagiaires de la formation continue, une rémunération est possible selon la situation des candidats (AREF par France Travail, par l'employeur, ASP...).



+ D'INFOS ET INSCRIPTIONS

CFA/CFPPA de l'Aube
Site de Crogny - Rue des Étangs
10210 LES-LOGES-MARGUERON
Tél. : 03.25.40.12.50
Cfppa.crogny@educagri.fr
www.campusterresdelaubes.fr



Modalités de sélection :

Formation ouverte à tous suivant les parcours de formation après entretien individuel de positionnement et test de grimpe
La formation ouvrira à partir de 8 inscrits confirmés 1 mois avant l'ouverture.

Délai d'accès : entre 1 et 12 mois en fonction de la date de la demande.

Accueil et accès des personnes en situation de handicap :

Conformément à la Loi du 11/02/2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, et aux articles D5211-1 et suivants du Code du Travail, le CFPPA de l'Aube soutient le développement de l'accessibilité de son offre de formation aux personnes en situation de handicap. Un référent handicap est à votre écoute pour analyser vos besoins, adapter et accompagner votre parcours de formation :

Linda CUYPERS - 03 25 41 64 00 - cfa.aube@educagri.fr